

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 août 2020 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Carl De Montigny	Maire suppléant et conseiller, district 5
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Manon Paquin	Conseillère, district 6

**SONT ABSENTS**

Kathy Poulin	Mairesse
--------------	----------

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Carl De Montigny

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur des affaires juridiques

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1 Point d'information générale du maire suppléant
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 4 août 2020
  - 1.4 Certificats de crédits
- 2 Direction générale et ressources humaines
- 3 Finance et trésorerie
  - 3.1 Ratification du journal des déboursés
  - 3.2 Approbation - Liste des immeubles - Vente pour taxes
- 4 Travaux publics
  - 4.1 Octroi de contrat - Compteurs d'eau (retiré)
- 5 Urbanisme et environnement
  - 5.1 Demande d'aménagement de terrain - 1280, rue Saint-Joseph
  - 5.2 Demande d'enseigne - 2442, rue de l'Église
  - 5.3 Demande de construction - Lot numéro 2 989 310, montée du 2e rang
  - 5.4 Demande de dérogation mineure - 1560, rue James-Guitet
  - 5.5 Demande de dérogation mineure - 7, rue des Bouleaux

- 5.6 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 991 317, rue des Bouleaux
- 5.7 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 990 889, rue Innsbruck
- 5.8 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 993 546, rue de l'Aube (retiré)
- 5.9 Octroi de contrat - Programme particulier d'urbanisme
- 6 Loisirs et culture
  - 6.1 Occupation du domaine public - Marchethon Roulethon - Fondation Maison Emmanuel
  - 6.2 Modification - Tarification - Allée des Créateurs 2020
  - 6.3 Dépôt d'une demande d'aide financière - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA)
  - 6.4 Crédit - Service internet - Journal Ski-Se-Dit
- 7 Avis de motion
  - 7.1 Avis de motion et dépôt - Projet de règlement d'emprunt 742 - Camion six roues
- 8 Projets de règlements
  - 8.1 Adoption - Projet de règlement d'emprunt 742 - Camion six roues
- 9 Règlements
- 10 Varia
  - 10.1 Autorisation de signature - Entente relative à la gestion opérationnelle - Matières résiduelles
  - 10.2 Autorisation de signature - Entente intermunicipale - Centrale d'appels 9-1-1
- 11 Documents déposés
  - 11.1 Dépôt des états comparatifs mensuels
  - 11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
  - 11.3 Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité
  - 11.4 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
  - 11.5 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
  - 11.6 Dépôt - Pétition - Génératrice - rue du Continental
  - 11.7 Dépôt - Pétition - Asphaltage du P'tit Train du Nord
- 12 Points d'information des conseillers
- 13 Période de réponses
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, le maire suppléant, Carl De Montigny, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DU MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2020-08-226

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE RETIRER** les points suivants de l'ordre du jour:

- 4.1 Octroi de contrat - Compteurs d'eau

- 5.8 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 993 546, rue de l'Aube (retiré);

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 août 2020, tel que modifié.

**ADOPTÉE**

2020-08-227

### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 4 août 2020 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 4 août 2020.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par le point 5.9.

Le 10 août 2020,

(signé Sophie Charpentier)

---

Sophie Charpentier, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

Aucun point.

## **3 FINANCE ET TRÉSORERIE**

**2020-08-228**

### **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RATIFIER** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2020, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 200898 à 201021

419 727.11 \$

### **ADOPTÉE**

**2020-08-229**

### **3.2 APPROBATION - LISTE DES IMMEUBLES - VENTE POUR TAXES**

**ATTENDU** la résolution numéro 2020-02-032 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 février 2020 qui visait à approuver la liste des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes en prévision de la vente pour taxes qui devait avoir en juin 2020 ;

**ATTENDU QU'**en raison de la crise de la COVID-19 cette vente a été annulée ;

**ATTENDU QUE** la MRC a repris le processus de vente pour taxes et que celle-ci aura lieu le 3 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certaines propriétés situées sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire protéger ses créances ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte des propriétaires et de les aviser des faits pertinents ;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1022 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédant le 3 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code municipal*.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'ANNULER** la résolution 2020-02-032 ;

**D'APPROUVER** l'extrait de l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, daté du 6 août 2020 ;

**DE TRANSMETTRE** l'état ci-haut à la MRC des Laurentides afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, conformément au *Code municipal* ;

**DE MANDATER** Carl Lebel, directeur des affaires juridiques, comme représentant de la Municipalité, et Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie, comme substitut, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 3 décembre 2020, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital, intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code municipal*.

**ADOPTÉE**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 OCTROI DE CONTRAT - COMPTEURS D'EAU (RETIRÉ)**

Retiré séance tenante.

**5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

2020-08-230

**5.1 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN - 1280, RUE SAINT-JOSEPH**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00030 déposée le 7 juillet 2020, pour un projet d'aménagement de terrain (clôture) au 1280, rue Saint-Joseph, lot numéro 2 990 597 ;

**ATTENDU QUE** les aménagements paysagers projetés s'harmonisent avec le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'aménagement de terrain numéro 2020-00030, au 1280, rue Saint-Joseph, lot numéro 2 990 597, comme démontré sur les plans et documents reçus le 7 juillet 2020.

**ADOPTÉE**

2020-08-231

**5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE - 2442, RUE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** la demande numéro 2020-00025 concernant un projet d'enseigne pour le 2442, rue de l'Église, déposée le 23 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** les enseignes projetées font partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le projet d'enseigne numéro 2020-00025 pour le 2442, rue de l'Église, comme démontré sur les plans et documents reçus le 25 juin 2020.

**ADOPTÉE**

2020-08-232

### 5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT NUMÉRO 2 989 310, MONTÉE DU 2E RANG

**ATTENDU** la demande de permis de construction numéro 2019-00074 déposée le 16 juillet 2020 pour le projet de construction du lot 2 989 310, située sur la montée du 2e rang ;

**ATTENDU QUE** la demande de construction respecte la plupart des objectifs et des critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de construction numéro 2019-00074 pour le lot 2 989 310, situé sur la montée du 2e rang, comme démontré sur les documents préparés par Urba+ reçus le 16 juillet 2020, ainsi que les 10 et 11 août 2020, conditionnellement à ce que l'allée véhiculaire et l'espace de stationnement soient composés d'une surface perméable.

#### **ADOPTÉE**

2020-08-233

### 5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1560, RUE JAMES-GUITET

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00027 pour le 1560, rue James-Guitet, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 2.28 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge arrière de 9.00 mètres dans la zone H-07.

*Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 23 juillet 2020, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits. La Municipalité n'a reçu aucun commentaire. En vertu du même avis public, les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont aussi invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

*Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.*

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un agrandissement du bâtiment principal en cour arrière ;

**ATTENDU QU'**il y a existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00027, au 1560, rue James-Guitet, lot numéro 2 991 479, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 4525, en date du 1er juin 2020.

### **ADOPTÉE**

2020-08-234

#### **5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 7, RUE DES BOULEAUX**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00029 pour le 7, rue des Bouleaux, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0.47 mètre dans la marge de recul avant, de 0.93 mètre dans la marge de recul latérale et de 3.22 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge avant de 3.00 mètres, une marge latérale de 2.00 mètres et une marge de recul arrière de 4.00 mètres dans la zone H-08.

*Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 23 juillet 2020, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits. La Municipalité n'a reçu aucun commentaire. En vertu du même avis public, les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont aussi invitées à se faire entendre par le conseil tel que requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

*Aucune personne ne se manifeste pour se faire entendre.*

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une roulotte qui a été installée dans les années 1970 ;

**ATTENDU QUE** les roulottes de ce secteur ont été implantées lorsque ce domaine était utilisé à des fins de camping ;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU a analysé la demande et a fait sa recommandation.

**EN CONSÉQUENCE,**



il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2020-00029, au 7, rue des Bouleaux, lot numéro 2 991 314, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1172, en date du 4 août 2015.

#### **ADOPTÉE**

2020-08-235

#### **5.6 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 991 317, RUE DES BOULEAUX**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00101 pour le lot 2 991 317 situé sur la rue des Bouleaux doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de lotissement numéro 2020-00101, une contribution financière de 1 504,20 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

#### **ADOPTÉE**

2020-08-236

#### **5.7 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 990 889, RUE INNSBRUCK**

**ATTENDU QUE** lors de certaines demandes de permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

**ATTENDU QUE** la demande de permis de construction numéro 2020-00328 pour le lot 2 990 889 situé sur la rue Innsbruck doit faire l'objet d'une telle cession ou contribution, à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER**, dans le cadre de la demande de permis de construction numéro 2020-00328, une contribution financière de 1 515,10 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

**DE SOULIGNER** que la présente résolution n'exempte par le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**5.8 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 993 546, RUE DE L'AUBE (RETIRÉ)**

Retiré séance tenante.

2020-08-237

**5.9 OCTROI DE CONTRAT - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de l'Hôtel La Sapinière ;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels de L'Atelier Urbain, firme en aménagement et urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de L'Atelier Urbain ;

**D'AUTORISER** une dépense de 24 893,87 \$, taxes incluses, à même le surplus accumulé non-affecté ;

**D'AUTORISER** la directrice générale ou le directeur du service de l'urbanisme à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 6 LOISIRS ET CULTURE

2020-08-238

### 6.1 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARCHETHON ROULETHON - FONDATION MAISON EMMANUEL

**ATTENDU** la demande de la Fondation Maison Emmanuel afin de tenir un marchethon au bénéfice de leurs résidents ;

**ATTENDU QUE** la Corporation du Parc linéaire le P'tit train du Nord a donné son accord à la tenue de l'événement ;

**ATTENDU** le départ prévu à 13h30 le 3 octobre 2020 de Val-Morin en direction de Val-David ;

**ATTENDU QUE** le parcours empruntera le trottoir sur la rue de l'Église et se terminera au café boutique La Chapdelaine.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER**, à condition de respecter les mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 prescrites par le gouvernement, la tenue de la 11<sup>e</sup> édition du Marchethon Roulethon le 3 octobre 2020 sur le parc linéaire le P'tit train du Nord, au bénéfice des résidents de la Maison Emmanuel.

#### **ADOPTÉE**

2020-08-239

### 6.2 MODIFICATION - TARIFICATION - ALLÉE DES CRÉATEURS 2020

**ATTENDU** les impacts engendrés par la crise de la COVID-19 et l'incertitude des participants de l'Allée des créateurs qui redoutent que leurs ventes soient diminuées en raison d'une diminution de l'achalandage touristique ;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de soutenir les artistes, et d'offrir une variété d'activités culturelles ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des Loisirs et de la culture.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE RÉDUIRE** de 50 % la tarification de l'édition 2020 de l'Allée des créateurs comme suit :

	<b>Bloc de 6 semaines</b>	<b>3 fins de semaine de septembre</b>	<b>Journées de la culture et reprises de jours de pluie</b>
<b>Artisan résident</b>	102,19 \$ + taxes / bloc (117,49 \$)	18,26 \$ + taxes / fds (20,99 \$)	Gratuit
<b>Artisan non-résident</b>	117,41 \$ + taxes / bloc (134,99 \$)	20,87 \$ + taxes / fds (23,99 \$)	Gratuit

#### **ADOPTÉE**

2020-08-240

### **6.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA)**

**ATTENDU** le programme *Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* du Ministère de la Culture et des Communications ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture de déposer une demande d'aide financière pour le projet de développement des collections documentaires 2020-2021.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la directrice du services des loisirs et de la culture à déposer au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution et à agir en tant que responsables et interlocutrice pour et au nom de la Municipalité.

#### **ADOPTÉE**

2020-08-241

### **6.4 CRÉDIT - SERVICE INTERNET - JOURNAL SKI-SE-DIT**

**ATTENDU** le protocole d'entente entre la Municipalité et Le Journal «Ski-Se-Dit» de Val-David pour la fourniture du service internet, au montant de 44,92 \$ par mois, signé en date du 25 février 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'organisme n'a pas pu accéder à ses locaux et utiliser ce service en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

**ATTENDU** la demande de l'organisme de créditer ces paiements mensuels de 44,92 \$ liés à l'utilisation du service internet.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**DE CRÉDITER** les montants prévus pour l'utilisation du service internet des mois de mars à août 2020 exclusivement ;

**D'AUTORISER** le service de la trésorerie à porter ce crédit de 269,52 \$ aux futurs paiements.

**ADOPTÉE**

## **7 AVIS DE MOTION**

**2020-08-242**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 742 - CAMION SIX ROUES**

Le conseiller Guy Séguin donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement numéro 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000 \$.

Le projet de règlement est déposé par le conseiller séance tenante.

## **8 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**2020-08-243**

### **8.1 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 742 - CAMION SIX ROUES**

**ATTENDU QUE** le conseiller Guy Séguin dépose le projet de règlement 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le projet de règlement 742 concernant l'acquisition d'un camion 6 roues et un emprunt de 305 000 \$.

## **ADOPTÉE**

### **9 RÈGLEMENTS**

Aucun.

### **10 VARIA**

2020-08-244

#### **10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA GESTION OPÉRATIONNELLE - MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QU'**aux termes de son *Règlement 205-2005*, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence relativement à certaines parties du domaine de la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QU'**aux termes de son *Règlement 219-2007*, la MRC des Laurentides déclarait sa compétence à l'égard de toutes les villes et municipalités locales de son territoire pour l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** depuis, l'ensemble des villes et municipalités locales faisant partie du territoire de la MRC des Laurentides ont fait part de leur intention d'assumer par elles-mêmes les opérations de cueillette et de transport des matières résiduelles sur leur territoire respectif ;

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides a modifié sa déclaration de compétence afin de limiter sa portée et d'exclure ainsi la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'ensemble des villes et municipalités dont le territoire est compris dans le sien, par l'adoption du *Règlement 333-2018*, conservant toutefois sa compétence en matière de disposition des matières résiduelles ;

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté, lors de sa séance tenue en date du 19 mars 2020, le *Règlement 353-2020 relatif à la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Laurentides* et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la Loi ;

**ATTENDU QU'**il est important de signer des ententes intermunicipales avec les villes et municipalités du territoire afin de faire appliquer les dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement précité par un employé désigné à cette fin.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence, le directeur des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à la gestion opérationnelle du règlement 353-2020 de la MRC des Laurentides relatif à la disposition des matières résiduelles.

#### **ADOPTÉE**

2020-08-245

### **10.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE - CENTRALE D'APPELS 9-1-1**

**ATTENDU QUE** l'article 569 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**ATTENDU QU'**aux termes d'une résolution, la Municipalité a délégué à la MRC des Laurentides sa compétence quant à la conclusion d'une entente avec un fournisseur qualifié, relativement à la fourniture de services de réception et de répartition des appels d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de signer une entente intermunicipale avec la MRC des Laurentides afin de confirmer la délégation de compétence et définir les rôles et responsabilités de chacun.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence, le directeur des affaires juridiques, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC des Laurentides relative à la délégation de compétence en matière de centrale d'appels 9-1-1.

#### **ADOPTÉE**

## **11 DOCUMENTS DÉPOSÉS**

### **11.1 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 juillet 2020.

### **11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2020, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

### **11.3 DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ**

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 juillet 2020 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

### **11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2020 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s.

### **11.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

### **11.6 DÉPÔT - PÉTITION - GÉNÉRATRICE - RUE DU CONTINENTAL**

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'une pétition concernant la station de pompage de la rue du Continental. Des citoyens demandent de mettre en place une génératrice pour maintenir les pompes en marche lors des ruptures de courant.

### **11.7 DÉPÔT - PÉTITION - ASPHALTAGE DU P'TIT TRAIN DU NORD**

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'un recueil de pétitions contre l'asphaltage de la piste du P'tit Train du Nord.

Note au procès-verbal : Pendant la période de questions, le conseil a pris acte du dépôt d'un complément à ce recueil de pétitions.

## **12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## **13 PÉRIODE DE RÉPONSES**



Le maire suppléant répond aux questions posées par le public antérieurement.

#### **14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Madame Isabelle Mougeot dépose à l'attention du conseil municipal une mise à jour de la pétition déposée au point 11.7. Le conseil prend acte du dépôt de ce complément.

**2020-08-246**

#### **15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire suppléant Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance ordinaire du 11 août 2020 à 20 h 30.

#### **ADOPTÉE**

(Signé Carl De Montigny)

(Signé Sophie Charpentier)

---

**Carl De Montigny**  
**Maire suppléant et président d'assemblée**

---

**Sophie Charpentier**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**